## Grille d'autoévaluation : culture d'engagement systémique

La grille ci-dessous contient la liste des caractéristiques de la **culture d'engagement systémique**. Elle pourrait servir aux écoles et aux conseils scolaires à amorcer une réflexion sur l'importance accordée à la culture d'engagement au sein de leurs établissements. Pour remplir la grille, il suffit de quantifier, sur une échelle de 0 à 3 (0 = jamais; 1 = peu souvent; 2 = souvent; 3 = toujours), les pratiques des enseignantes et enseignants et des élèves afin d'obtenir un portrait de la situation sur le plan de la culture d'engagement systémique. Les utilisatrices et utilisateurs peuvent remplir la grille à l'ordinateur ou l'imprimer en format papier, ou encore, s'en inspirer pour élaborer une grille adaptée à leur contexte.

	notre école… ou dans notre conseil scolaire…	0123
1.	Les enseignantes et enseignants favorisent le développement des compétences recensées du	
	21e siècle chez leurs élèves.	
2.	Les élèves et les enseignantes et enseignants adhèrent à la vision et à aux objectifs de la culture	
	d'engagement systémique dans le virage au 21e siècle en vue d'accompagner les intervenantes et	
	intervenants.	
3.	Les communautés d'apprentissage professionnelles virtuelles sont actives et structurées.	
4.	Les enseignantes et enseignants participent activement à des communautés d'apprentissage	
	professionnelles virtuelles par école, interécoles et interconseils scolaires.	
5.	Les enseignantes et enseignants reçoivent de la formation et un accompagnement continus	
	contextualisés est offerts sur place - mentorat, co-enseignement, conférencière ou conférencier, Skype,	
	vidéo, tutoriel, etc.	
6.	La formation et l'accompagnement continus offerts se réalisent a besoin et de façon variée, soit en	
	individuel, en petits groupes homogènes de regroupement d'écoles, par équipe de niveau ou cycle	
	scolaire, par équipe-école, en grands groupes, en plénière, etc.	
7.	Les enseignantes et enseignants entretiennent une grande complicité entre eux dans le virage au 21e	
	siècle.	
8.	Les directrices et directeurs et les enseignantes et enseignants prévoient du temps à l'horaire afin qu'ils	
	puissent ensemble planifier la mise en œuvre de la nouvelle pédagogie et discuter de l'amélioration du	
	rendement et de la performance.	
9.	Les élèves naviguent de façon responsable dans l'univers numérique et prennent conscience de leur	
	empreinte numérique, soit les traces publiques qu'ils laissent après chaque utilisation en vue de mieux	
	s'engager dans cette culture.	
10.	Les enseignantes et enseignants inculquent et développent chez les élèves la capacité à devenir des	
	citoyennes et citoyens francophones responsables et engagés à l'ère numérique au sein de la	
	communauté.	
11.	Les parents comprennent l'importance du développement des compétences au 21e siècle et appuient	
	les enseignantes et enseignants comme partenaires dans l'éducation de leur enfant.	
12.	Les parents font valoir le virage du 21e siècle nécessaire auprès de la communauté scolaire.	
13.	L'école et le conseil scolaire utilisent les moyens de communication les plus populaires pour l'envoi des	
	autorisations spéciales lors de sorties, les communiqués, etc.	
14.	Les enseignantes et enseignants et les conseils scolaires mettent au point des approches axées sur	
	l'environnement infonuagique afin d'assurer à la communauté scolaire un accès à des activités et	
	ressources d'enseignement et d'apprentissage pour encourager des partenariats et tisser des liens pour	
	que les élèves puissent obtenir des emplois dans un milieu de travail en français.	
	Les élèves réalisent des activités authentiques et posent des gestes concrets auprès de différents	
15.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Ce tableau est inspiré des compétences les plus récurrentes retrouvées dans la recension des écrits, Faire croître le succès (2010), Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario (2009), de la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française (2004), et de la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française (2011)